

Compte rendu de la séance du 31 juillet 2020

Présents:

Madame Carole Lastella (Présidente), Madame Emmanuelle Delestang, Monsieur Sébastien Berger, Monsieur André Renault, Monsieur Jean Tirelli, Madame Viviane Rousseau (Secrétaire)

Excusés: M. Samuel Bertolotti (procuration à Sébastien Berger)

Ordre du jour

Délibération corrective à adopter afin de remplacer la délibération DE_2020_024 (CA 2019 de la commune)

Délibération corrective à adopter afin de remplacer la délibération DE_2020_024 (CA 2019 de la commune)

Délibération corrective à adopter afin de remplacer la délibération DE_2020_025 (CA 2019 de l'AEP)

Délibération corrective à adopter afin de remplacer la délibération DE_2020_025 (CA 2019 de l'AEP)

Vote de l'inscription au budget prévisionnel 2020 d'un emprunt de 65.000 euros

Vote du budget prévisionnel 2020 de la commune

Vote du budget prévisionnel 2020 de l'AEP

Questions diverses

Mme le Maire demande aux membres du Conseil d'effectuer un tour de table afin de se présenter, ainsi que leurs différentes délégations, à Melle Coulon, la nouvelle Secrétaire de Mairie.

Délibérations du conseil

Mme Delestang expose les raisons pour lesquelles les délibérations DE_2020_024 et _025 doivent être annulées et remplacées, expose l'intérêt que la commune aurait à inscrire un emprunt au budget même si elle ne le réalise pas ou pas entièrement et présente successivement les budgets de la commune et de l'AEP avant de les soumettre au vote du Conseil.

Vote du compte administratif 2019 de la commune (DE 2020 024 BIS)

Le Trésorier ayant constaté que la délibération DE_020_024 était erronée, celle-ci doit être annulée et remplacée par la présente délibération (DE_020_024 BIS) et une délibération supplémentaire (DE_020_024 TER) portant sur l'affectation des résultats.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération DE_2020_024 BIS.

Vote de l'affectation des résultats du CA 2019 de la commune (DE 2020 024 TER)

Le Trésorier ayant constaté que la délibération DE_020_024 était erronée, celle-ci doit être annulée et remplacée par la délibération (DE_020_024 BIS) et la présente délibération supplémentaire (DE_020_024 TER) portant sur l'affectation des résultats.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement et d'adopter la délibération DE_2020_024 TER:

6 876.67	au compte 1068 (recette d'investissement)
24 588.74	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du Compte Administratif 2019 de l'AEP (DE 2020 025 BIS)

Le Trésorier ayant constaté que la délibération DE_020_025 était erronée, celle-ci doit être annulée et remplacée par la présente délibération (DE_020_025 BIS) et une délibération supplémentaire (DE_020_025 TER) portant sur l'affectation des résultats.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération DE_2020_025 BIS.

Affectation des résultats 2019 de l'AEP (DE 2020 025 TER)

Le Trésorier ayant constaté que la délibération DE_020_025 était erronée, celle-ci doit être annulée et remplacée par la délibération (DE_020_025 BIS) et la présente délibération supplémentaire (DE_020_025 TER) portant sur l'affectation des résultats.

Compte tenu du résultat d'investissement excédentaire de 49.064,12 euros et du résultat de fonctionnement excédentaire de 3.430,47 euros accumulés à la clôture de l'exercice 2019, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Carole Lastella

décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement et d'adopter la délibération DE_2020_025 TER:

	au compte 1068 (recette d'investissement)
3.430,47 euros	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Inscription au budget 2020 d'un emprunt de 65.000 euros (DE 2020 031)

Suite à l'exposé de Mme Delestang quant à l'état des finances de la commune et des diverses options qui s'offrent à la municipalité, le Conseil décide à l'unanimité après en avoir délibéré d'inscrire au budget 2020 un emprunt de 65.000 euros afin de pouvoir, s'il le souhaite et le cas échéant, procéder à des travaux de rénovation des logements communaux (40.000 euros), acquérir des biens fonciers (succession Pensier 15.000 euros) et divers équipements (7.900 euros: lame à neige, tronçonneuse, nettoie-vapeur, écran/clavier/souris, étagères pour les archives) et financer l'adressage (2100 euros).

BP 2020 Commune (DE 2020 032)

Il est demandé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Le Maire, de se prononcer sur le budget primitif 2020 - m14 Commune, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	143.715,74	143.715,74
Investissement	77.385,85	77.385,85
Total	221.101,59	221.101,59

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 de la Commune.

BP 2020 AEP (DE 2020 033)

Il est demandé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Le Maire, de se prononcer sur le budget primitif 2020 - m40 AEP, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35.472,47	35.472,47
Investissement	80.537,59	80.537,59
Total	116.010,06	116.010,06

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 de la Commune.

Questions diverses

Discussion du Conseil sur la pertinence de procéder ou non cette année à l'acquisition d'une lame à neige pour équiper le véhicule communal.

M. Berger a assisté à une réunion du SIVTA lors de laquelle le budget a été présenté.

La croix en bois de 1952 doit être vérifiée du fait de son état: le Conseil contactera l'Evêché afin de faire le point à ce sujet et d'obtenir aussi des informations complémentaires sur l'Eglise et la Chapelle St Régis.

Le Conseil se réjouit d'accueillir Melle Charlène Coulon qui occupe le poste de Secrétaire de Mairie depuis le mercredi 29 juillet 2020 et lui souhaite la bienvenue à Dompnac.

Le Conseil se réjouit également que M. Stéphane Moniot, dit "Momo", ait accepté d'assurer à temps partiel le remplacement de M. René Debroas et lui souhaite également la bienvenue à Dompnac.

La Mairie sera fermée du 3 au 17 août, Mme le Maire reste néanmoins joignable EN CAS D'URGENCE au 06 82 67 35 09.

